



**DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT**

**Service de la Prévention
des Pollutions et des
Risques**

**Bureau de
l'Environnement
Industriel**

19 Avenue Foch
BP 3718
98846 NOUMEA CEDEX

L'inspecteur des installations classées
s/c du directeur,

à

Monsieur le gérant de PROMOBAT
BP 2557
98846 NOUMEA CEDEX

N° 2011-25049/DENV

Nouméa, le 17 JUIN 2011

Objet : installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
visite d'inspection de l'ouvrage de traitement et d'épuration des eaux usées de la
résidence Les Cytadines

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint le compte-rendu de l'inspection de la station d'épuration de la
résidence Les Cytadines réalisée le 23 mai dernier.

Tel qu'indiqué dans le compte-rendu, je vous demande de me transmettre dans un délai
de 3 mois un calendrier, établi par la mairie de Nouméa, de mise en service de la station
d'épuration du centre ville et de la pose d'un réseau séparatif permettant de collecter les
eaux usées de la résidence Les Cytadines, ainsi que votre engagement de procéder au
raccordement de l'immeuble.

Il vous est également demandé de réaliser un bilan 24 heures et de m'en communiquer
les résultats d'analyses.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pièce jointe : compte-rendu de la visite d'inspection du 23 mai 2011